



Association Nationale des Cadres
de la Police Municipale

Le, 25 février 2014.

M. Manuel VALLS
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Pi : Courrier du 25 novembre 2013.

Objet : Positions Ministérielles concernant les Cadres de la Police Municipale.

Monsieur le Ministre,

Notre courrier du 25 novembre 2013, dans lequel nous évoquions des points importants touchant à notre filière et notamment concernant les cadres de la profession, ne semble pas avoir reçu d'écho auprès de votre Ministère.

En effet, malgré les échanges avec Monsieur le Préfet **BLANCHOU**, portants sur des points que nous considérons comme essentiels, nous observons, suite aux récentes déclarations faites au sein de la C.C.P.M., une absence totale de résolution portant sur les difficultés quotidiennes que rencontrent les proches collaborateurs des Maires pour mettre en œuvre les politiques publiques locales.

Bien que les points concernant la formation continue des Directeurs, la généralisation des tests psychologiques et le rapprochement des Gardes Champêtres et de la Police Municipale, avec des compétences cumulées, nous paraissent constructifs et s'inscrivent dans la bonne direction selon nous, les annonces faites confirmant le principe de quotas pour accéder au cadre d'emploi de Directeur de la Police Municipale ne nous paraissent pas équitables compte tenu des règles appliquées au sein des autres filières.

Cette mesure pénalise l'ensemble de la profession ainsi que les Collectivités qui ne peuvent dès lors pas mettre en place d'articulation cohérente entre leurs services.

Concernant les indices de rémunération, nous avons, là aussi, le sentiment que notre filière est clairement pénalisée par rapport aux filières techniques ou administratives.

L'indice brut terminal 801 devrait être celui attribué au premier grade de Directeur et devrait être suivi par un indice au moins équivalent à 966 dans le cadre d'une évolution naturelle au sein du même cadre d'emploi, comme c'est le cas aujourd'hui dans les autres filières de la Fonction Publique Territoriale.

De même, les appellations des grades de nos encadrants présente toujours un souci de lisibilité à l'égard des partenaires et de l'organisation interne des services, notamment concernant le cadre d'emploi des Chefs de Services. Cette légitimité est pourtant acquise auprès de la grande majorité de nos interlocuteurs.

Enfin, malgré une volonté de rester force de proposition "constructive", nous regrettons que les encadrants de la filière ne soient pas spécifiquement représentés dans le cadre des réformes annoncées de notre profession. Aussi nous vous informons de notre volonté que cette absence soit reconsidérée par les membres des Cadres d'emplois concernés. Ce point sera évoqué lors de notre prochaine Assemblée Générale prévue le 12 mars 2014.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Michel LOUBANEY

Président

Association Nationale des Cadres de la Police Municipale
Maison des Associations 33700 MERIGNAC
www.ancpm.fr 0556544900